

Séance du 5 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Molac, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.

Etaient présents :

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; MORICE Monique ;
DUMAIRE André ; NOËL Marie-Dominique ; GUEHO Sébastien ;
NICOLAS Peggy ; JAFFRELOT Jérémie

Date de convocation :
28 juin 2019

Nombre de membres :

en exercice : 12
présents : 7
procurations : 2
votants : 9

Absents excusés :

TALLIO Laëtitia donne pouvoir à **NICOLAS Peggy**
PERRON Manuela donne pouvoir à **GUEHO Sébastien**

Absents :

LE PENRU Régis
BREDOUX Christophe
DEBAYS Christelle

Secrétaire de séance :

NOËL Marie-Dominique a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 07 juin 2019
- ✓ Intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne
- ✓ Association Comité des Fêtes : demande ré étude de subvention
- ✓ Logement communal : demande de remise gracieuse
- ✓ Travaux Extension et Réhabilitation de l'Ecole : avenants
- ✓ Travaux Extension et Réhabilitation de l'Ecole : assurance Tout Risque Chantier
- ✓ Salle polyvalente : validation du règlement intérieur et de la convention d'utilisation
- ✓ Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse CEJ : conventionnement de la garderie
- ✓ SIAEP : Travaux assainissement collectif chemin du Grisouis
- ✓ Questembert Communauté : Election 2020 – Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux - nouvelle modalités de composition
- ✓ Questembert communauté : Rapport d'activité communautaire 2018
- ✓ Questions diverses

Madame Le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour, qui feront l'objet d'une délibération :

- ✓ Dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaire de Questembert
- ✓ ENGIE INEO : validation d'un devis pour la réalisation d'une tranchée pour le passage de câbles provisoire

◆ **2019-07-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 07 juin 2019**

Mme Le Maire demande, aux membres du conseil municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 07 juin 2019 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

◆ **2019-07-02 Intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne EPF**

Intervention de M POUSSIN, chargé d'étude à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne :

M POUSSIN présente le rôle, les missions et les conditions d'intervention de l'EPF aux conseillers municipaux.

Il explique que L'EPF peut accompagner les communes pour la rédaction de cahiers des charges permettant de lancer une étude de revitalisation des communes.

A l'issue de la présentation, les membres du conseil municipal décident d'engager une réflexion urbaine sur la revitalisation du centre bourg avec l'accompagnement de l'EPF.

D'ici la fin du mandat, les élus travailleront sur la rédaction du cahier des charges avec l'EPF afin de donner la possibilité aux élus du prochain mandat de lancer les études.

◆ **2019-07-03 Attribution des subventions aux associations**

Par délibération du 07 juin, le conseil municipal a validé les subventions aux associations pour l'année 2019.

Aucune subvention n'a été accordée au comité des fêtes compte tenu qu'il n'y a pas eu de manifestation organisée.

Par courrier du 23 juin 2019 le comité des fêtes, qui va être nouvellement nommé Foire Expo sollicite le conseil municipal afin d'étudier à nouveau sa demande de subvention.

Après délibération, le conseil décide d'attribuer une subvention de 370 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'annuler la délibération du 07 juin et valide le classement de chaque association et vote les subventions suivantes pour l'année 2019 :

	Type association	Subvention 2019 €
Société de chasse	Loisirs	370.00
Foot-ball/Basket Club (E.S.L.M)	Sport	1 470.00
Détente et Randonnées (section gym et Yoga)	Sport	1 039.50
Kan An Douar	Loisirs	370.00
Kan An Douar (Telle est ton idée)	Hors catégorie	00.00*1
Amicale des Pêcheurs	Loisirs	370.00
Club des Joyeux Molacois	Loisirs	370.00
Les Amis du l'Hermain	Patrimoine communal public	540.00
UDEM	Autre	370.00*2
COMITE DES FETES (Foire Expo)	loisirs	370.00*3
MOLACFESTIV'	Animation	1 500.00*4
MOLACFESTIV'	Loisirs	370.00
Amicale des Pompiers	Loisirs	370.00*5
FNACA	Autre	00.00*6
SCRAP 'MOLAC	Loisirs	370.00

*1Pas de subvention mais 3 mises à disposition de la salle polyvalente gratuitement dans l'année

*2Conditionné à l'organisation d'un évènement par an

*3Cette association est classée dans la catégorie « Animation » les années où la foire de Molac est organisée et dans la catégorie « Loisirs » les années sans foire ; elle bénéficie ainsi de la subvention correspondant au classement de sa catégorie.

*4conditionné à l'organisation de la fête de la musique (subvention versée sur présentation des factures acquittées)

*5Conditionné à l'organisation de la chasse à l'œuf

*6Pas de subvention car prise en charge des commémorations par la commune cette année

◆ **2019-07-04 Logement communal : demande de remise gracieuse**

Mme Le Maire présente en séance la demande de remise gracieuse de la locataire du logement communal T1 du 1 rue de la Forge.

Elle précise que ce logement a été loué dans l'urgence, à la demande de la locataire, et que la commune n'a pas pu assurer l'intégralité du ménage avant l'entrée dans les lieux.

Après délibération le conseil municipal décide d'accorder une remise gracieuse de 124.35 euros à Melle DUPRE, locataire, correspondant au loyer émis du 15 au 30 juin, en dédommagement des frais de ménage engagés lors de l'entrée dans les lieux.

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer tous les documents afférents.

◆ **2019-07-05 Travaux Extension et Réhabilitation de l'Ecole : avenants au marché**

1/ Avenant Lot 01 Démolition, SFB MORBIHAN : - 1875.00 € HT

Mme Le Maire informe le conseil municipal que suite à la dépose de toiture d'un petit local et de sols réalisés par les services techniques, l'entreprise SFP MORBIHAN a présenté un avenant négatif de 1875.00 € HT ce qui portera le montant du lot à 34 805.00 € HT (soit un avenant de -5.11%). Le conseil municipal prend acte de cet avenant.

2/Avenant Lot 03 Gros Œuvre EVAIN : + 10 505.00 € HT

Mme Le Maire informe le conseil municipal que pour anticiper l'évolution de la législation du radon, il est nécessaire de mettre en place un film polyane anti-radon avec un drainage sous-dallage pour collecter le gaz. Il servira de barrière de protection contre les remontées de radon qui proviennent du sous-sol.

L'entreprise EVAIN titulaire du lot 03 Gros œuvre, a présenté un devis de 10 505.00 € HT ce qui portera le lot à 400 383.06 € HT (soit un avenant de + 2.70%). Le conseil municipal prend acte de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise EADM agissant pour le compte de la commune à signer ces avenants et les devis correspondants.

◆ **2019-07-06 ENGIE INEO : validation d'un devis pour la réalisation d'une tranchée pour le passage de câbles provisoire**

Mme Le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'ENGIE va mettre en place un câble provisoire pour conserver l'accès aux parcelles limitrophes du chantier de l'école et à la parcelle du chantier.

La commune doit toutefois prendre en charge les frais de réalisation de la tranchée pour le passage de ces câbles électriques.

Le montant du devis présenté par INEO est de 1 792.80 € HT.

Le conseil municipal prend valide ce devis et autorise Mme Le Maire à signer les documents afférents.

◆ **2019-07-07 Travaux Extension et Réhabilitation de l'Ecole : assurance Tout Risque Chantier**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une assurance tous risques chantier dans le cadre du chantier d'extension et de réhabilitation de l'école.

Cette assurance est une solution pour faire face aux coûts financiers qui peuvent survenir des suites d'un sinistre éventuel pendant la réalisation des travaux.

Mme Le Maire présente le résultat de la consultation menée par EADM, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Après délibérations, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise GRAS SAVOYE pour un montant de 4162.52 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise EADM agissant pour le compte de la commune à signer le devis de 4162.52 € TTC.

◆ **2019-07-08 Salle polyvalente : validation du règlement intérieur et de la convention d'utilisation**

Suite à la commission de travail réunie le 02 juillet 2019, Mme le Maire présente les projets de règlement intérieur de la salle polyvalente et de la convention d'utilisation qui seront applicables au 1^{er} septembre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident ces documents qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2019 (documents annexés à la délibération).

◆ **2019-07-09 Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse CEJ : conventionnement de la garderie**

Mme Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune bénéficie de la Prestation Enfance Jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF.

Le CEJ concerne la ludothèque et la garderie périscolaire. Le renouvellement du CEJ pour la période 2019-2022 est en cours d'élaboration.

Dans le cadre de ce renouvellement, seules les garderies périscolaires déclarées en accueil de loisirs auprès de la DDCS pourront dorénavant bénéficier de subventions.

La garderie de Molac n'étant pas une garderie conventionnée, elle ne pourra donc pas continuer à recevoir les prestations de la CAF, sauf si la commune réalise les démarches pour son conventionnement.

Mme La Maire précise que si la commune engage les démarches pour conventionner la garderie, elle se devra de respecter également quelques obligations (respect du taux d'encadrement des enfants, nomination d'un directeur à la garderie, formations obligatoires des agents, mise en place d'un projet de fonctionnement et d'un projet pédagogique, obligation de facturation différenciée selon le coefficient familial).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord de principe pour faire évoluer la garderie communale en garderie conventionnée à compter du 1^{er} janvier 2020, sous réserve que l'ensemble des obligations réglementaires imposées puissent être mises en œuvre.

◆ **2019-07-10 SIAEP : Travaux assainissement collectif chemin du Grisouis**

Mme DUMAIRE informe le conseil municipal que des travaux d'assainissement doivent être réalisés entre la rue de l'Etang et le chemin du Grisouis. Il informe le conseil que ces réseaux financés par le SIAEP traverseront les parcelles communales ZN 240, 241, et 242.

◆ **2019-07-11 Dissolution du Syndicat Intercommunal Des transports scolaire de Questembert**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que suite au transfert de compétence transport à la région (Loi Notre) le syndicat de transport scolaire de Questembert est dissout au 31 décembre 2019. Cette dissolution a été actée par le SITS, par délibération du 18 juin 2019.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

◆ **2019-07-12 Questembert Communauté : Election 2020 – Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux- nouvelle modalités de composition**

Suite à la circulaire préfectorale du 12 mars dernier, sur les modalités de recomposition de l'organe délibérant de Questembert Communauté pour 2020,

Suite aux avis du bureau communautaire en séance du 16 mai 2019 et du 6 juin 2019, et suite au conseil communautaire du 17 juin 2019,

Par courrier du 18 juin 2019, Mme la Présidente informe les communes de la Communauté de Communes des modalités de recomposition du conseil communautaire suite aux élections des conseils municipaux en 2020.

Aux termes de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseils municipaux des communes composant l'EPCI ont jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer afin de fixer par un accord local le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement.

Si un accord local a été valablement conclu, le Préfet constatera par arrêté la composition qui en résulte.

L'arrêté de composition du futur conseil communautaire devra nécessairement être pris par le Préfet au plus tard le 31 octobre 2019. Il entrera en vigueur lors du prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2020.

A l'inverse, si aucun accord local n'a été conclu avant cette date et suivant les conditions de majorité requises, la composition qui en résulte sera de droit commun.

Vu les avis du Bureau communautaire en séance du 16 mai 2019, du 6 juin 2019 et avis du conseil communautaire du 17 juin 2019, proposant un accord local pour 38 sièges, appelé « scénario 5 », composé de la manière suivante :

<i>COMMUNE</i>	<i>NOMBRE DE SIEGES</i>
<i>Questembert</i>	<i>11</i>
<i>Malansac</i>	<i>3</i>
<i>Berric</i>	<i>3</i>
<i>Caden</i>	<i>3</i>
<i>Molac</i>	<i>3</i>
<i>Pluherlin</i>	<i>2</i>
<i>La Vraie Croix</i>	<i>2</i>
<i>Limerzel</i>	<i>2</i>
<i>Lauzach</i>	<i>2</i>
<i>Larré</i>	<i>2</i>
<i>Saint Gravé</i>	<i>2</i>
<i>Le Cours</i>	<i>2</i>
<i>Rochefort en terre</i>	<i>1</i>
<i>TOTAL</i>	<i>38</i>

Il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'accord local, fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de Questembert Communauté ; ceci avant le 31 août 2019.

Les communes doivent se prononcer selon les conditions de majorité qualifiée requise, soit :

Les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, ainsi que par le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le conseil municipal :

- valide la proposition d'accord local pour 38 sièges, comme détaillé dans le tableau ci-dessus,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de Questembert Communauté ;
- donne pouvoir à Madame Le Maire, pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et la notifier à Monsieur le Préfet.

◆ **2019-07-13 Questembert Communauté : Rapport d'activité communautaire 2018**

Par délibération du 17 juin 2019, le conseil communautaire de Questembert Communauté a pris connaissance du rapport d'activité communautaire 2018 qui doit être présenté à l'ensemble des conseils municipaux avant le 31 décembre 2019.

Mme Le Maire présente ce rapport d'activités aux membres du conseil municipal et rappelle que chaque conseiller a reçu un exemplaire par courriel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve le rapport annuel d'activité 2018 de Questembert Communauté.

◆ **Questions diverses**

✓ Versement des subventions aux associations

Il est rappelé que pour percevoir une subvention publique, les associations doivent être inscrites au répertoire SIREN (démarche à faire auprès de l'INSEE).

Les associations n'ayant pas transmis à ce jour leur numéro de SIRET à la commune ne pourront pas percevoir les subventions attribuées par la commune.

✓ Maisons paramédicale : local infirmiers

Mme Le Maire informe le conseil que deux infirmiers viennent renforcer l'équipe d'infirmiers déjà en place à la maison paramédicale.

✓ ARIC formation élus

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'une formation ARIC sur le thème « Faire son bilan d'élu en cours de mandat » est organisée les 23 et 24 septembre et invite les conseillers intéressés à se manifester.

✓ Journée du Patrimoine

Mme Le Maire rappelle que les journées du Patrimoine auront lieu le 21 et 22 septembre ; elle sollicite les associations qui souhaitent y participer.

✓ Classement des terrains de football

Mme Le Maire informe le conseil municipal que la Ligue de Bretagne de Football a déclassé le terrain principal du niveau 5 au niveau 6.

✓ Curage des fossés

Le curage des fossés est prévu fin août.

◆ **Dates à retenir**

✓ Lundi 08 juillet : CCAS à 18h00

✓ Samedi 20 juillet : Fête de l'hermain

✓ Mardis 16 juillet et 23 juillet : Mardis de Pays à Molac

✓ Le Bus Animation accueillera les jeunes de Molac le :

- 9 juillet de 14h15 à 17h15 à côté du city stade
- 30 juillet de 14h15 à 17h15 à côté du city stade

✓ Samedi 07 septembre : Forum des Association

Date du prochain conseil municipal :

Le vendredi 20 ou 27 septembre à 20 h00

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire Clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention à : 22h45